

**Non à une «justice» à deux poids deux mesures!  
Non à la répression contre les militants anti chlordécone!  
Libération immédiate de Lulu et Volkan !**

**«JIJÉ YO ! KONDANÉ YO ! Kriminel-la sé yo ! Sé pa Kéziah !  
Sé pa lé militan yo ka maltrété !**

**Les organisations rassemblées ici exigent le jugement et la condamnation des empoisonneurs, la fin de la répression contre les militantes et militants, la réparation des crimes commis.»**

**Nous, organisations sous-signées, reprenons à notre compte ces extraits de la déclaration finale de la manifestation du 27 février applaudie avec enthousiasme par des milliers de participant-e-s.**

Ces mots d'ordre ayant peut être été considérés comme des «PAWOL AN BOUCH PA CHAJ», dans les jours qui ont suivi cette manifestation historique appelée par plus de 40 organisations politiques, syndicales, et associatives de notre pays, une cascade de convocations, gardes à vue, allant jusqu'à l'emprisonnement, s'est abattue pour des motifs divers sur une série de militant-e-s martiniquais-e-s anti-chlordécone: Jay, Alexane; Mona; Volkan ,Lulu, Dalsim, Baramin pour s'être opposés à la distillerie JM (du groupe GBH) à la présence sur les bouteilles de rhum du drapeau 4 serpents, symbole esclavagiste dont le Président MACRON avait pourtant demandé la suppression; Guilaine, membre fondatrice du collectif Zéro Chlordécone Zéro Poison,

**Depuis le 4 mars, Volkan et Lulu, après avoir été brutalement raflés à leurs domiciles, sont en prison.**

La lourde condamnation qui a frappé Christian le Gilet jaune, autre militant anti-chlordécone, pour avoir diffusé des vidéos montrant les actes de violence d'un chef de la police est une application anticipée de l'article 24 de la loi de sécurité globale interdisant de filmer les policiers en opération, article refusé par tout le mouvement ouvrier et démocratique en France, en Martinique, et ailleurs dans le monde.

**Dans ce contexte liberticide, toute attaque contre un militant menace l'ensemble des militants voire des citoyens. JODI SÉ YO DEMEN SÉ NOU!**

**DEPUIS PLUS DE 15 ANS LES PLAINTES DÉPOSÉES CONTRE LES  
CRIMINELS EMPOISONNEURS SONT RESTÉES SANS SUITE  
ET POURRAIENT ÊTRE PRESCRITES!  
NOUS REFUSONS CE SCANDALEUX DEUX POIDS DEUX MESURES!**

**Nous reprenons à notre compte cette affirmation de la déclaration du 27 février: «S'ils pensent nous diviser et se nourrir de cette division, ils se trompent.» YO PA WÈY!**

**Nous exigeons l'abandon des poursuites contre tous-tes ces militant-e-s pour la vie, la justice, la dignité, et le respect de notre humanité, qui s'ils-elles avaient été traité-e-s comme les empoisonneurs criminels et leurs complices, n'auraient été ni inquiété-e-s, ni convoqué-e-s avant 15 ans, soit 2035!**

**Nous donnons rendez vous à tous-tes les martiniquais-e-s disponibles**

**Jeudi 18 mars à 8h** pour contester la décision de mise en détention de Lulu et Volkan.

**Mercredi 24 mars à 13h** pour le procès en comparution immédiate de Volkan, Lulu, Dalsim et Baramin qui se sont opposés à l'emblème esclavagiste du drapeau aux 4 serpents.

**Jeudi 25 mars à 8h** pour le procès en appel de Christian le Gilet Jaune.

**Premières organisations signataires**

**AOP- ASSAUPAMAR- FO - GRS - IKIMA- KOMITÉ 13 JANVIÉ - MIR - MODEMAS- NASYON MATNIK- NOU MANITITJÈ - ZÉRO CHLORDÉCONE ZÉRO POISON.**